2014-1279 / 2014-1008
2015-07-09

GROUPE	28	INSECTICIDE

Insecticide VERIMARK[mc] DUPONT[mc]

SUSPENSION

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LA POMME DE TERRE, LES LÉGUMES DU GENRE BRASSICA ET LES LÉGUMES-RACINES (sauf la betterave à sucre)

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : Cyantraniliprole 200 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0193 % à titre d'agent de conservation
-OU-
Contient du 5-Chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one à raison de 0,00085%, 2-Methyl-2H-isothiazol-3-one à raison de 0,00028% et Bronopol à raison de 0,0088% à titre d'agent de conservation

N^{o} D'HOMOLOGATION 30892 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 0,5 – 3,79 - 100 LITRES

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA (ONTARIO)
L5M 2J4
1 800 667-3925

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistants aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre des vêtements propres.
- Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant les 12 heures suivant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables pour les États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à: www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :
Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Pour les urgences médicales, composer le 1-800-441-3637 (24 heures) .

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:

- Toxique envers les organismes aquatiques.
- **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou les habitats aquatiques durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

- Toxique pour les abeilles. Ce produit est systémique et les abeilles peuvent être exposés à des résidus du produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et / ou le nectar issu d'applications au sol. Toutefois, lorsque ce produit est appliqué et utilisé conformément au mode d'emploi sur l'étiquette, le risque pour les abeilles devrait être négligeable.
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en incluant une bande de végétation entre la zone traitée et un cours d'eau.

ENTREPOSAGE :
Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

<<DFU Booklet>>

GROUPE	28	INSECTICIDE

Insecticide VERIMARK[mc] DUPONT[mc]

SUSPENSION

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LA POMME DE TERRE, LES LÉGUMES DU GENRE BRASSICA ET LES LÉGUMES-RACINES (sauf la betterave à sucre)

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : Cyantraniliprole 200 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0193 % à titre d'agent de conservation
-OU-
Contient du 5-Chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one à raison de 0.00085 %, 2-Methyl-2H-isothiazol-3-one à raison de 0.00028 % et Bronopol à raison de 0.0088 % à titre d'agent de conservation

N^{o} D'HOMOLOGATION 30892 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 0,5 – 3,79 - 100 LITRES

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA (ONTARIO)
L5M 2J4
1 800 667-3925

INFORMATION GÉNÉRALE

L'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT[mc] est une suspension concentrée qui peut être pulvérisée dans le sillon, mélangée à l'eau de transplantation, appliquée en bande à la surface, ou comme traitement insecticide contre les insectes parasites importants sur les plantons de pomme de terre. L'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT[mc] est préparé spécialement pour offrir une performance maximale lors de son utilisation selon les méthodes de traitement au sol et sur les plantons. L'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT[mc] est mélangé à l'eau pour application.

L'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT[mc] fournit une suppression tôt en saison contre les insectes parasites inscrits sur la liste. La longueur de la période de suppression variera selon la dose appliquée et les conditions locales. Il faudrait faire du dépistage régulièrement dans les champs. Si les populations d'insectes dépassent les seuils locaux, appliquer un insecticide foliaire homologué.

L'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT[mc] fait partie de la classe des diamides anthraniliques qui agit sur les récepteurs de la ryanodine des insectes. À la suite de l'exposition à l'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT[mc] les insectes touchés cesseront rapidement de s'alimenter, deviendront paralysés, et typiquement mourront entre un à trois jours. Lorsque l'on s'attend à ce que les populations de parasites soient élevées, utiliser le taux d'application le plus élevé indiqué sur l'étiquette.

MODE D'EMPLOI

POMMES DE TERRE

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE VERIMARK[mc] DUPONT [mc]	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
POMMES DE TERRE	Doryphore de la pomme de terre altise de la pomme de terre (suppression hâtive des adultes du printemps)	**Application dans le sillon :** 6,75 à 9 mL/100 m de rang ou 750 à 1 000 mL/ha (basé sur un espacement de 90 cm entre les rangs) **Traitement des plantons (de pomme de terre seulement) :**	**<u>Incorporation au sol:</u>** Appliquer en bande étroite dans le sillon. Pour obtenir de meilleurs résultats, diriger le jet vers les plantons dans le sillon. Pour obtenir une suppression optimale, il est important de couvrir totalement les plantons. **<u>Traitement des plantons de pomme de terre :</u>** N'appliquer que dans les endroits proprement ventilés ou des endroits munis d'équipements pour éliminer le brouillard de vaporisation ou la poussière. Pour obtenir une suppression optimale, une bonne couverture du planton est nécessaire. Suivant l'application de l'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT[mc], il est recommandé d'appliquer un fongicide pour traitement des plantons de pomme de terre ou une poudre inerte.

		45 mL/100 kg de plantons ou 1 000 mL/ha (basé sur un taux de semis de 2 200 kg/ha)	Gestion de résistance de droyphore de la pomme de terre : NE PAS effectuer une application de n'importe quel insecticide du group 28 pour la suppression du doryphore de la pomme de terre si l'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT [mc] a été utilisé au moment de la plantation en traitement de sillon ou au sol ou pour le traitement des plantons .

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Pomme de Terre

- Ne pas faire plus de 1 application au sol ou traitement de planton par saison.
- Ne pas dépasser un total de 1,5 litre d'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT [mc] par hectare par saison. Utiliser uniquement un système de traitement fermé.
- NE PAS utiliser d'équipement avec cabine ouverte durant la plantaison des plantons de pomme de terre traités avec l'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT [mc]. N'utiliser que des équipements de plantation avec une cabine fermée. Les travailleurs qui travaillent à l'extérieur de la cabine fermée doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, un masque anti-poussière, des lunettes, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes résistantes aux produits chimiques.
- Ne pas effectuer une application foliaire subséquente de n'importe quel insecticide du group 28 pendant une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou la plantation des plantons traités avec l'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT [mc]

Groupe de cultures 1b - LÉGUMES-RACINES (sauf la betterave à sucre)

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE VERIMARK[mc] DUPONT [mc]	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES-RACINES (sauf la betterave à sucre) Betterave potagère Bardane comestible, Carotte, Céleri-rave, Cerfeuil tubéreux, Chicorée,	Altise (réduction des dommages tôt en saison)	6,75 à 9 mL/100 m de rang ou 750 à 1000 mL/ha (basé sur un espacement de 90 cm entre les rangs)	**<u>Application dans le sillon:</u>** Appliquer en bande étroite dans le sillon. Pour obtenir de meilleurs résultats, diriger le jet vers les plantons dans le sillon. Pour obtenir une suppression optimale, il est important de couvrir totalement les plantons.

Ginseng, Raifort**, Persil à grosse racine, Panais, Radis**, Daïkon**, Rutabaga, Salsifis, Scorsonère, Scolyme, Chervis, Navet	Mouche du chou	10 à 15 mL/100 m de rang	

**Taux d'utilisation par saison basée sur 100 m de rang

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : LÉGUMES-RACINES (sauf la betterave à sucre)

- Ne pas faire plus de 1 application au sol par saison.
- Appliquer seulement quand il y a un faible risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, écoles et aires de loisirs, en tenant compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.
- Ne pas dépasser un total de 15 mL d'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT [mc] par 100 m de rang par saison ou un total de 1,7 litre d'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT [mc] par hectare par saison basé sur un espacement de 90 cm entre les rangs
- Ne pas appliquer dans les 21 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 21 jours
- Ne pas effectuer une application foliaire subséquente de n'importe quel insecticide du group 28 pendant une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou la plantation des plantons traités avec l'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT [mc]

Groupe de cultures 5 – LÉGUMES DU GENRE *BRASSICA*

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE VERIMARK[mc] DUPONT [mc]	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES DU GENRE *BRASSICA* Brocoli, Brocoli de Chine, Chou chinois (gaï-choï), Chou chinois (pé-tsaï), Chou de Bruxelles, Chou, Chou-fleur, Cavalo broccolo, Chou-rave, Chou cavalier, Chou chinois (pakchoï), Chou frisé, Feuilles de colza, Feuilles de moutarde, Mizuna, Moutarde épinard, Rappini.	Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères Fausse-arpenteuse du chou Altise (réduction des dommages tôt en saison) Cécidomyie du chou-fleur (réduction des dommages tôt en saison)	750 à 1 000 mL/ha	Au moment de transplanter, appliquer la dose désignée comme pulvérisation dans le sillon, dans l'eau de transplantation, ou comme application de surface en bande.
	Mouche du chou	10 à 15 mL/100 m de rang ou 1 100 à 1 700 mL/ha (basé sur un espacement de 90 cm entre les rangs)	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes du genre *Brassica*

- Ne pas faire plus de 1 application au sol par saison.
- Ne pas dépasser un total de 1,7 litre d'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT [mc] par hectare par saison
- Appliquer seulement quand il y a un faible risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, écoles et aires de loisirs, en tenant compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.
- Ne pas effectuer une application foliaire subséquente de n'importe quel insecticide du group 28 pendant une période minimale de 60 jours après n'importe quel traitement au sol avec l'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT [mc]

APPLICATIONS AU SOL :

L'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT[mc] doit être appliqué de façon à assurer que le produit atteigne la zone racinaire. L'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT[mc] est conçu afin d'optimiser l'absorption par les racines. Lorsqu'il est appliqué dans la zone des racines avant, pendant ou tôt après l'ensemencement ou

la transplantation, l'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT[mc] empêche que les parasites listés plus haut s'alimentent tôt en saison. À moins d'indication contraire dans la section de cette étiquette réservée aux cultures, une seule application au sol de l'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT[mc] peut être faite par saison de culture.

Pulvérisation dans le sillon au semis :
Appliquer dans une bande étroite, dans le sillon, à la profondeur de la semence.

Traitement dans l'eau de transplantation :
Les plants transplantés devraient être adéquatement arrosés avant la transplantation. Appliquer au moment de transplanter dans au moins 45 mL de solution de transplantation par plant transplanté. S'assurer que le volume d'eau de transplantation est suffisant pour complètement mouiller la zone des racines.

Application en bande à la surface au semis :
Au semis, appliquer la bouillie pulvérisée en bande étroite (5 cm ou moins) à la surface de la ligne d'ensemencement. Incorporer l'application en bande au moyen d'une irrigation suffisante en deçà de 24 heures (habituellement 1,25 à 2,5 cm d'eau) pour atteindre la profondeur de la semence.

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE :
Avant d'appliquer l'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT[mc] s'assurer que l'équipement soit propre et sans résidu du pesticide utilisé antérieurement. Toujours ajouter l'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT[mc] à l'eau. Ne jamais mettre l'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT[mc] dans un réservoir vide ou autre équipement pour mélange sans préalablement y avoir ajouté de l'eau. Bien mélanger pour que l'insecticide soit complètement dispersé; une fois dispersé, agiter continuellement. Utiliser un équipement mécanique ou hydraulique; ne jamais utiliser un mélangeur pneumatique. La bouillie mélangée ne devrait pas demeurer toute la nuit dans le réservoir.

Acidification du réservoir de pulvérisation:
Toutes les applications au sol de l'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT[mc] devraient être réglées pour un pH approximatif de 4 à 6. Pour les applications au sol lors de l'ensemencement, régler le pH du réservoir de pulvérisation au moyen d'un acidifiant commercial. Régler le pH de la bouillie seulement après que tous les produits de la solution ont été ajoutés dans le réservoir. Une fois préparée, la solution d'application peut être conservée en réservoir jusqu'à huit heures avant le début de l'application. Ne pas entreposer la solution pour la nuit.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :
Avant d'appliquer, s'assurer de commencer avec un équipement d'application propre et en bon état. Immédiatement après l'application, nettoyer en profondeur tout l'équipement de pulvérisation pour réduire le risque de formation de dépôts qui pourraient devenir difficiles à enlever.
Bien drainer le pulvérisateur. Rincer à fond le pulvérisateur avec de l'eau propre et faire circuler de l'eau propre dans les boyaux, la rampe et les buses. Nettoyer tous les autres équipements utilisés pour l'application. Prendre toutes les précautions nécessaires au moment du nettoyage de l'équipement. Ne pas nettoyer près de puits, de sources d'eau ou de végétation désirable.
Éliminer l'eau de rinçage en respectant les règlements locaux.

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistants aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre des vêtements propres.
- Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant les 12 heures suivant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables pour les États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à: www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS :
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :
Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:

- Toxique envers les organismes aquatiques.
- **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou les habitats aquatiques durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

- Toxique pour les abeilles. Ce produit est systémique et les abeilles peuvent être exposés à des résidus du produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et / ou le nectar issu d'applications au sol. Toutefois, lorsque ce produit est appliqué et utilisé conformément au mode d'emploi sur l'étiquette, le risque pour les abeilles devrait être négligeable.
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en incluant une bande de végétation entre la zone traitée et un cours d'eau.

RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES :

Délai d'attente avant de semer recommandé pour les cultures de rotation.

Délai d'attente avant de semer	CULTURE CIBLÉE
0 jours	SOUS-GROUPE 1C : Légumes-tubercules et légumes-cormes; GROUPE 3-07 : Légumes-bulbes; Groupe 4 : Légumes-feuilles (sauf ceux du genre Brassica); GROUPE 5 : Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre Brassica; GROUPE 8-09: Légumes-fruits; GROUPE 9 : Cucurbitacées; SOUS-GROUPE 13-07B : Petits fruits des genres Ribe, Sambucus et Vaccinium; GROUPE 20 : Oléagineux; GROUPE 1B : Légumes-Racines
30 jours	GROUPE 6 : Graines et gousses de légumineuses; GROUPE 7 : Feuilles de légumineuses; SOUS-GROUPE 13-07G : Petits fruits de plantes naines; GROUPE 15 : Céréales; GROUPE 16 : Fourrage et paille de céréales; GROUPE 17 : Fourrage et foin de graminées; GROUPE 18 : Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées
365 jours	Autres cultures

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, l'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT[mc] du groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT[mc] et à d'autres insecticides du groupe 28. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide VERIMARK[mc] DUPONT[mc] ou les insecticides du même groupe 28 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

- Éviter d'utiliser le même mode d'activité (même numéro de groupe IRAC) sur des générations consécutives d'insectes parasites.
- Dans le cas des cultures à cycle court (< 50 jours), alterner entre différents modes d'action lors des semis subséquents au même endroit sur la ferme.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à DuPont Canada au numéro sans frais 1 800 667-3925.

ENTREPOSAGE :
Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

md/mc Marques déposées/de commerce d'E.I. DuPont de Nemours et compagnie, utilisées sous licence. Membre de CropLife.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.